

Bulletin d'adhésion 2006 - 2007

Nom :
 Prénom :
 Actif(ve)
 Retraité(e)
 Temps complet Temps partiel Quotité :
 Grade précis (ex : OEA, PE direct, d'école, Instt, MA, PLP1, Certifié(e)),
 Stagiaire, MI-SE, Administratif...)
 Adresse personnelle :
 Tél. :
 E mail :
 Fonction et adresse établissement :
 Montant de la cotisation annuelle :
 Mode de paiement :
 chèque à l'ordre de Sud Education 29
 prélèvement automatique (autorisations à remplir ci-dessous)
 Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail
 J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation dans mon école/établissement

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications.
 Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles
 et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informa-
 tisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette
 autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'ac-
 cès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date :
 Signature
 Partie à découper et à renvoyer à l'adresse suivante :
 SUD éducation 29 : 2 rue Amiral Nelly - 29200 Brest

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
5 €	- de 600 € à 900 €
15 €	900 €
45 €	980 €
53 €	1060 €
62 €	1140 €
70 €	1220 €
78 €	1300 €
87 €	1380 €
96 €	1460 €
106 €	1540 €
117 €	1620 €
128 €	1700 €
140 €	1780 €
151 €	1860 €
164 €	1940 €
176 €	2020 €
190 €	2100 €
204 €	2180 €
2260 €	2260 €
233 €	2340 €
248 €	2420 €
264 €	2500 €
280 €	2580 €
296 €	2640 €
311 €	2720 €
329 €	2800 €
347 €	2880 €
365 €	2960 €
385 €	3040 €
405 €	3120 €
425 €	

Si vous souhaitez régler votre cotisation en plusieurs fois, par prélèvement automatique, merci de remplir les documents ci-dessous et de nous les retourner avec votre bulletin d'adhésion. **JOINDRE UN RIB.** Pour les demandes arrivant avant la fin de l'année 2006, les prélèvements auront lieu en 5 fois (janvier, février, mars, avril, mai 2007). SUD éducation 29 : 2 rue Amiral Nelly - 29200 Brest

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part notifiée en temps voulu au créancier.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel auprès du créancier à l'adresse ci-contre, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

Nom, Prénoms et adresse du débiteur

Designation de l'établissement teneur du compte à débiter

Nom et adresse du créancier

Sud Education 29
 2 rue Amiral Nelly
 29200 Brest

Compte à débiter

Codes N° de compte CIE R.I.B.

Etabli. Guichet

Date :
 Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, Prénoms et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier

Sud Education 29
 2 rue Amiral Nelly
 29200 Brest

Nom et adresse postale de l'établissement du compte à débiter

Compte à débiter

Codes N° de compte CIE R.I.B.

Etabli. Guichet

Date :
 Signature :

Siège social : 1, rue Françoise Sagan - St Herblain - 44919 NANTES CEDEX 9
 TEL : 02 40 46 08 08

Comme si l'École était déjà une entreprise

Pour le Medef, il s'agit de profiter de la période préalable- torale pour faire entendre ses exigences en matière de leitmotiv sur la " nécessité de trouver plus de souplesse sur le marché du travail ". La multiplication des types de contrats de travail ces dernières années ne suffit plus aux patrons : ils avancent maintenant l'idée de généra- liser le CNE (Contrat nouvelle embauche) aux entrepr- ses de plus de 20 salariés. ; ils veulent faciliter et accélè- rer la rupture du contrat de travail et proposent pour cela la notion de " séparabilité ". Après la grande lutte sociale du printemps qui a imposé le retrait du CPE, le patronat veut sa revanche.

Le MEDEF jaloux de l'Etat patron ?

La fonction publique n'est pas en reste : la suppression de 15.000 postes programmée par le budget 2007 fait de l'Etat-patron le responsable d'une dégradation majeure des conditions de travail des personnels et du service rendu aux usagers.

Dans l'Education nationale, ce sont des milliers de pré- caires qui cette année n'auront pas vu leur contrat renouvelé et se retrouvent donc au chômage, avec par-

Sud éducation exige le retrait sans condition du projet de décret comme préalable à des négociations sur l'amélioration de nos condi- tions de travail, sur la baisse de notre charge de travail et sur l'embauche de personnels par la titularisation sans conditions des précaires.

Mais la recherche du profit ne s'arrête pas là : la récri- ture du décret de 1950 pour les enseignants du 2nd degré est une attaque inacceptable contre les statuts. Il programme un allongement du temps de travail pour de nombreux enseignants, de 1 à 2 heures selon la répartition des services. Il vise à supprimer encore plus de postes dans les établissements. A l'inverse du cours de l'histoire qui a toujours vu le temps de travail des salariés à toujours baissé de façon continue, c'est une remise en cause des statuts, en parallèle des tentatives d'imposer aux personnels une flexibilité par la bivalen- ce ou l'affectation sur plusieurs communes.

Rentabilité partout.

fois des difficultés majeures pour bénéficier d'indemni- tés qui leur sont pourtant dues légitimement.

novembre 2006 numéro 66

déposé le 22/11/06

Solidaires
 Union Syndicale

P PRESSE
 DISTRIBUEE
 LA POSTE

Brest CTC

Expansif en bréage

SUD éducation

2, rue Amiral Nelly
 29200 Brest

SUD
 éducation

Brest 2 Rue Amiral Nelly ☎ 02 98 05 12 93. **Quimper** 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net **Pernance** **Quimper**, mardi 14H-17H, **Brest**, mardi 14H-17H, jeudi 14H-17H

Audit sur les horaires au lycée : La réduction budgétaire pour améliorer la productivité

Un audit sur *"la grille horaire des enseignements en lycée général et technologique"* demande des coups

commandé par le gouvernement, réalisés par des

inspecteurs des finances et des inspecteurs généraux de

l'éducation nationale, font suite à l'audit sur les déchar-

report à ceux des voisins. Pourtant ces arguments

éducatif français paraît donc "riche", voir "gras" par

rapport à ceux des voisins. Pourtant ces arguments

comptables sont très discutables. L'analyse plus fine

des statistiques montre que la situation est plus com-

plexé qu'elle ne paraît. Certes le budget de l'éducation

nationale est passé de 55 à 65 milliards d'euros de 2000

à 2005. Mais cette hausse correspond à un simple

maintien en terme de PIB (à 3,9% du PIB). La dépense

intérieure d'éducation en France, après avoir progressé

se qui sont demandés par les élèves, les parents et les

enseignants afin de permettre une individualisation du

travail. En réalité peu de matières bénéficient effective-

ment de dédoublements et la tendance est depuis déjà

à se multiplier. D'autre part le nombre. D'autre part le rap-

port ne seraient pas bénéfiques aux élèves. Pour le bac

2006 dans un établissement du sud Finistère cela se révé-

le inexact : les élèves qui ont pris des options facultatives

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

L'audit fait des propositions, afin de réduire dès 2007 "les coûts des enseignements"

Suppression des groupes

Pour développer le plan de rénovation des langues, il

propose de doubler les niveaux 1^{er} et terminale en

le finançant par la suppression des groupes de moins

de 15 élèves. Cela se traduirait de fait par la disparition

de tous les enseignements de langues à l'exception de

l'anglais et de l'espagnol. En clair le dédoublement ne

serait plus de droit mais résulterait d'un marchandage

comptable au niveau académique ou des établisse-

ments, histoire de les inciter à mieux gérer. Ainsi a-t-on

le privilège de vivre en direct la prise de contrôle de

Genève par Bercy.

Une politique d'objectifs

Dans le cadre de la LOLF, allouer des moyens aux aca-

démies et établissements en fonction d'objectifs et

non des besoins. Cela suppose ne plus affecter des

moyens en fonction des effectifs scolaires, des situa-

tions sociales ou géographiques. Ainsi les Académies ou

les établissements qui ne parviendraient pas à atteindre les

objectifs seraient sanctionnés par une diminution des

moyens même si les effectifs sont en augmentation. Dans

la même logique on a déjà la forte diminution du nombr-

re d'établissements en ZEP, les difficultés n'ayant pas

changé.

Une année scolaire à 36 semaines

Une année scolaire à 36 semaines, cela suppose un

bac mi-juillet et des résultats fin juillet. L'organisation

des rythmes scolaires aujourd'hui est très peu de la

responsabilité des enseignants. On a assisté à la généra-

lisation de la semaine de 5 jours avec disparition des

cours le samedi matin mais en contre-partie un alourdis-

sement des horaires journaliers. Le calendrier des vacan-

ces d'hiver est déjà en grande partie sous la contrainte

des organisations professionnelles du tourisme.

Réduction des horaires

res connexes, et les postes sur 3 établissements.

d'emploi des enseignants avec la bivalence, les matiè-

en cohérence avec les projets modifiant les conditions

un établissement (type TZR ou contractuel). Ceci est

relative des enseignants non titulaires d'un poste dans

les choix des établissements, l'accroissement de la part

pour assurer ces heures variables selon les années et

inégalités se développeraient. De plus, cela suppose

tenu des limites à la mobilité territoriale des élèves, les

concurrence directe des établissements, et compte

certaines matières il y aurait ainsi une mise en

proposer certaines options ou renforcer les horaires de

seront imposés). Un lycée aurait ainsi le choix entre

d'établissement (bien encadré par les objectifs qui lui

établissent librement selon son projet

Dans la même logique il est proposé que dans les

Mise en concurrence des établissements

commun", celui avec un minimum de connaissances.

Nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations sur :

✔ Les missions des personnels,

✔ Leurs conditions d'exercice,

✔ Leur temps de travail avec comme préalable sa diminution,

✔ La création d'emplois statutaires et la titularisation de tous les précaires sans condition.

Pour toutes ces raisons, unitairement, nous exigeons le retrait du projet de décret

vail réel des enseignants, ceux-ci ont été exclus de toute discussion sur la réduction de leurs obligations de service hebdomadaire.

◆ Le projet prévoit à nouveau un allongement du temps de travail en collège et lycée. Alors que le ministre reconaît lui-même une augmentation du temps de tra-en apprentissage. Le projet en rajoute en envisageant des missions " d'éducation et de formation autres que l'enseignement "

◆ Le projet acte l'élargissement de nos missions : la loi d'orientation pour l'école impose déjà à tous les enseignants d'intervenir en formation continue des adultes et

Conséquences : pour les personnels comme pour les élèves, les conditions de travail et d'études seraient considérablement dégradées.

◆ La stabilité des équipes pédagogiques est remise en cause : chaque enseignant pourrait être affecté sur deux ou trois établissements parfois éloignés.

formés et recrutés.

◆ La qualification disciplinaire est remise en cause : les enseignants du second degré pourraient enseigner dans des disciplines autres que celle pour laquelle ils ont été

◆ Le projet de Robien n'améliorera pas la qualité du service public de l'Education. Il n'élèvera pas le niveau des garanties collectives des personnels. du second degré. En modifiant le décret de 1950, il veut casser nos statuts qui constituent un obstacle dans sa politique de destruction du service public de l'Education.

seignants du second degré prévus au projet de budget 2007... Aujourd'hui, étape majeure, le ministre s'attaque aux missions et obligations des personnels

Depuis 2002, les différents gouvernements s'acharnent à supprimer des emplois dans l'Education : moins 100 000 d'encadrement éducatif en 4 ans, moins 8700 d'en-

Allongement du temps de travail, précarisation, flexibilité générale, dérèglementation institutionnalisée,

PROJET DE DECRET DE ROBIE : C'EST NON !

http ://www.audits.perrormance-publique.gouv.fr/bib_res/184.pdf

Vous pouvez consulter le rapport sur internet :

et non plus comme service public ?

-ton pas de la considérer comme un service marchand

à l'École des normes strictes de productivité ne risque-

découvertes ? Pour le dire plus clairement, à appliquer

expertiser le prix de l'épanouissement ? Celui des

rentabilité directe sur le marché du travail ? Doit-on

l'existence d'enseignements "inutiles", c'est-à-dire sans

moyens supplémentaires en ZEP? Doit-on chiffrer

Doit-on déplore ce que coûte le déploiement de

peut s'interroger: "qu'est ce qu'une scolarité réussie ?"

On nous battons également pour sa transformation.

satisfaits du fonctionnement actuel du lycée. Et nous

logique de la LOLF. Pour autant nous ne sommes pas

souhaite imposer à l'école dans la continuité de la

audit conforté une logique de productivité que l'on

ainsi qu'avec les causes des difficultés existantes. Cet

grande partie du bilan du lycée dressé par ce rapport,

Sud éducation 29 est en désaccord profond avec une

Notre avis

pendant la période 2006-2010",

tion des ressources humaines adapté pourait concrétiser

représenterait des gains de productivité qu'un plan de ges-

d'objectifs pédagogiques exigeants, et enfin une partie

ment de la loi d'orientation, une autre partie permettrait de

ces marges de manœuvre supporterait le coût de déploie-

par une révision du système des décharges. Une partie de

près de 24 000 ETP, sans compter les économies générées

des recommandations de la mission permettrait de dégager

réduction du nombre d'options. " Au total, l'application

ments et un nombre non calculé de postes venus de la

lycée, 3 000 emplois en langues par révision des dédouble-

En fait, l'augmentation du " temps professeur " résulte de

notamment à cause du retard dans la mise en œuvre de

La LOLF (indicateurs d'objectifs plutôt que de moyens).

Pour les auteurs du rapport, " l'inflation horaire " résulte-

De la même façon selon les 4 IG, les difficultés du système

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

le inexact : les élèves qui ont pris des options facultatives

2006 dans un établissement du sud Finistère cela se révé-

port ne seraient pas bénéfiques aux élèves. Pour le bac

développement des options facultatives, qui selon le rap-

port ne seraient pas bénéfiques aux élèves. Pour le bac

2006 dans un établissement du sud Finistère cela se révé-

le inexact : les élèves qui ont pris des options facultatives

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

réussite ou de mention.

ont gagné des points décisifs pour le bac en terme de

Des pétitions circulent dans les établissements. Elles ne sont pas concurrentes les unes par rapport aux autres : elles contribuent au débat et doivent permettre l'action unitaire.

SUD EDUCATION, SNES/FSU, SNEP/FSU, SDEN/CGT, SE-UNSA

Licenciement abusif : Sud remporte une bataille !

Au début de l'année scolaire, nous avons été saisis par un personnel Toss stagiaire (que nous appellerons Michel), afin de l'aider à s'extirper d'une situation administrative plus que délicate.

Rappel des faits :

Michel, après avoir effectué sa carrière dans le secteur

privé, décida de s'orienter vers le secteur public. Dès lors, il subit le 2006. Certes, rien n'est à ce jour définitivement acquis et il nous appartient de rester vigilants quant à l'évolution de la carrière de Michel.

Nous retrions

Le rectorat devrait nommer systématiquement les stagiaires sur des postes qui leur permettent d'acquérir les compétences nécessai-

trois enseignements principaux de ce dossier :

au sortir du concours sur des postes pénibles.

Le principe qui doit prévaloir est le refus de deux inspections suc-

cessives et rapprochées par le même inspecteur.

Les collèges ne doivent pas rester isolés dans une situation

offrir les moyens de lutter efficacement contre les mesures abusives

que prend parfois notre chère administration.

tervention d'un médecin de l'EN, Michel fut nommé, en novembre

2005, dans un second établissement d'Ile et Vilaine, toujours en

départ semblait possible, mais le même technicien rectoral intervint

une nouvelle fois qui, au terme de deux nouvelles inspections impla-

cables, (mais pouvait-il se déjuger par rapport à sa première inspec-

tion ?) conclut arbitrairement à l'incompétence de Michel, rédigea

en ce sens deux rapports, qui soumis à l'avis de la CAPA (qui en l'oc-

currence prit parti par 3 voix contre 2 et une abstention en faveur de

Michel), aboutirent en septembre 2006 au licenciement pur et sim-

ple de notre collègue par arrêté rectoral avec prise d'effet en novem-

bre 2006. Deuxième impasse.

C'est à ce moment

que Sud éducation 29 a été saisi du dossier.

Nous avons rapidement constaté que le dossier, concernant sa pre-

mière affectation, reposait essentiellement sur des rapports humains

exécrables qui rendaient impossible la démonstration de qualités

professionnelles. Quant aux rapports d'inspection concernant son

deuxième poste, il est très vite apparu que les impressions du tech-

nicien rectoral étaient contredites par celles écrites, jour après jour,

travaillé avec Michel dans l'établissement finistérien s'étonnaient

par le gestionnaire de l'établissement. De plus, les personnes ayant

eux aussi des reproches du technicien rectoral, n'ayant pas constaté,

ceptable que Michel, après une première inspection contestable,

soit de nouveau jugé par la même personne.

Nous avons pris le parti d'aider notre collègue en lui proposant de rédi-

ger un recours gracieux à l'encontre d'une décision rectorale que nous

jugions profondément injuste, brutale, arbitraire et donc abusive.



Gilles De Robien a annoncé, à grand ren-

fort médiatique, le retour à la méthode syl-

labique pour la rentrée 2006.

L'annonce du retour au B-A BA a souvent

été perçue par les enseignants comme une

matière d'éducation. En effet depuis 20

ans, pratiquement plus personne n'utilise

cette méthode. La plupart du temps les

enseignants de CP combinent le sens et

l'association des syllabes. Rameur l'ap-

prentissage de la lecture à la seule méthode

syllabique c'est faire preuve non seulement

question ; en apprenant aux élèves à appli-

quer une technique plutôt qu'à se mettre

en position de chercheur.

◆ De Robien flatte les parents d'élèves en

utilisant le fait que l'apprentissage de la lec-

ture est pour les familles une question très

sensible. Certains parents encouragés par le

ministre, cherchent à exercer un contrôle

pédagogique sur les maîtres de CP.

◆ Cette politique contribue aussi à discrê-

ditier les enseignants en tant que profes-

seurs.

◆ Orchestrer une campagne médiatique

innocente qu'elle ne parait et

Pourtant la mesure est moins

de toute les catégories de la fonction publique.

Les rapports sur la question ne manquent pas. Le dernier rapport

en date (le rapport Roche) avait passé en revue le temps de travail

des enseignants, celui-ci est devenu un véritable tabou.

Du fait de la difficulté de contrôler le temps de travail effectif des

enseignants, celui-ci est devenu un véritable tabou.

sur les semaines travaillées, le temps de travail moyen des ensei-

gnants du 1er degré.

hebdomadaire, cela donnait 38h38 pour un agréé, 36h47 pour

un prof de lycée pro

La question des vacances est aussi importante puisque les textes en

vigueur prévoient que les congés annuels ne sont pas distincts de

ceux des autres fonctionnaires de l'Etat (5 semaines) mais les ensei-

gnants bénéficient dans les faits des congés des élèves.

Longtemps le salaire des enseignants n'était versé que sur 10 mois

de l'année et ils ne percevaient rien en juillet et août. Depuis un

décret du 10 juillet 1946, les salaires ne sont plus versés sur 10

Le B-A BA du discrédit

contre une méthode qui n'est plus pratiquée

permet de mettre les enseignants sur la défen-

la couverture médiatique les dégâts ris-

quent bien de s'installer de façon durable.

◆ Elle porte aussi atteinte à la liberté pédago-

gique des enseignants. Aujourd'hui on nous

impose une méthode de lecture et demain ?

Cela s'inscrit dans un contexte de reprise en

main des personnels par l'administration.

◆ De plus, dans sa grande détermination,

le ministre n'hésite pas à faire preuve d'au-

toritarisme : menaces de sanction, enquê-

tes disciplinaires, évictions....

La circulation organisée à l'échelle

nationale de cette désinformation

constitue une véritable propagande

gouvernementale afin de condition-

ner l'opinion et de discréditer l'ensei-

gnement public. Cette mascarade

risque également de faire des dégâts à

long terme et de nuire aux collèges

dans la pratique de leur métier.

Temp : sans jamais citer

aucun chiffres (ou alors faux), les démagogues ne ratent jamais une

occasion d'attaquer sur les prétendus avantages acquis et qui

seraient scandaleusement défendu par le corps enseignants.

La dégradation des conditions de travail (classes de plus en plus

chargées, charge administratives de plus en plus lourdes) et la mul-

tiplicité des attaques (rédaction de décret de 50, remise en cause

des conditions de travail des enseignants...) doit nous conduire à

porter les positions offensives.

De plus en plus d'élèves souffrent de difficulté : le travail des ensei-

gnants en est rendu d'autant plus fatigant. A l'image de ce qui s'est

fait dans le privé avec les 35h, nous revendiquons une véritable

baïsse du temps de travail des enseignants comme de tous les per-

sonnels de l'éducation nationale.

Nous revendiquons du temps de concertation pour faire fonction-

ner l'école et que ce temps soit reconnu et pris en compte dans

Cette baisse du temps de présence devant élève doit être l'occasion

de réorganiser l'école, de favoriser le travail en équipe et de faire

vivre la direction collégiale.

Où est passée la démocratie en Bretagne ?

Le 19 Octobre dernier, ont eu lieu les élections au CTP de la Région Bretagne

Pendant les vacances scolaires, nous avons nous informé de représentativité campagne de presse a partiellement porté avec SUD CT et Sud Education pour qu'un ne liste **Solidaires** soit présente à ces élections. Parallèlement, nous pensons connaître la position de Jean-Yves Le Drian sur la loi Perben, ayant reçu un courrier de sa part notre région (ce qui n'est pas le cas dans notre région (ce qui n'est pas le cas dans demande des explications à M. Morin qui a accordé aux autres organisations syndicales. Dans le même temps, au conseil général du Finistère, SUD est invité aux groupes de travail sur la décentralisation, dans lesquels nous allons tout faire pour peser sur les discussions avec pour objectif la défense des personnes décentralisés contre leur gré. Il est bien entendu que nous aurons dépôt-

Grève : 1 Recto : 0

3^{ème} coup :

Téléphonant au collège le mercredi matin pour confirmation, elle apprend que non, c'est une TZR de lettres qui a été nommée sur le poste de documentaliste.

Un petit bémol toutefois : la première de ces six années, elle avait commencé début novembre. La voilà donc à cinq ans dix mois d'ancienneté comme contractuelle. A deux mois d'un possible C.D.I. (Contrat à Durée Indéterminée..).

A cette rentrée 2006, la situation était claire : à nouveau, il y avait la nécessité de remplacer la documentaliste titulaire dans ce collège, au moins pour six mois (congé parental). Tous l'avaient su à l'avance : l'administration du collège, Y.B., le rectorat. La veille de la pré-rentrée, commence une série de coups fourrés, un chef d'œuvre rectoral.

1^{er} coup :

Y.B. s'entend répondre par le rectorat que, non, il n'y a pas de poste pour elle, et que, oui, le poste de documentaliste au collège est pourvu, c'est un (une ?) M.A. qui a été nommé(e). Le lendemain, jour de prérentrée : s'informant par téléphone, Y.B. s'entend répondre par la principale du collège que personne ne s'est présenté pour tenir le C.D.I., et que le rectorat n'a rien communiqué au

2^{ème} coup :

Lundi, jour de la rentrée, venant aux nouvelles, Y.B. apprend de la principale que le rectorat avait "quelqu'un sous la main" pour assurer le poste en question. Le même jour, le rectorat appelle Y.B.. Voudrait-elle d'un remplacement sur un poste dans un lycée plus près de Quimper (où elle réside), à plein temps...et pour cinq semaines et demie ? En réponse explicite à la question qu'elle pose : ce remplacement ne saurait compter pour les deux mois manquants à Y.B. pour obtenir le C.D.I. (=Contrat à durée indéterminée, cette fois). Voyant la manœuvre, elle refuse ! Lorsqu'elle questionne son interlocuteur rectoral sur le poste où elle exerçait l'an dernier, celui-ci lui fait cette réponse mémorable : " Le Recteur n'a pas encore donné son autorisation pour une affectation dans ce collège ". Le lendemain mardi, au soir, après intervention au rectorat d'un syndicaliste du S.N.E.S., celui-ci reçoit un courriel du rectorat l'informant qu'Y.B. est affectée au collège en question.



✓ 22 NOVEMBRE 2006 :

Rassemblement 18 heures Sous préfecture Brest à l'appel de BESF

✓ 27 NOVEMBRE 2006 :

Conférence-débat de Brest Education sans Frontières : 18 h 30 Fac Ségaliën avec Pablo Krasnopol'sky animateur national du Réseau Education Sans Frontières (Paris) : " Après Cachan, après le refus de régularisation de milliers de sans-papiers : quelle rposte contre la politique de Sarkozy ? " (projection d'un

✓ 28 NOVEMBRE 2006 :

Concert de Soutien aux " Sans-papiers "

avec Penn-ar-jazz et Douche électrique en

Frontières. Cabaret " LE VALUBAN " à par-

✓ A partir du 27 novembre :

Exposition dans les facultés par les étu-



Sarkozy à Quimper

"Sécurité-Show" et intimidation

Annoncée très tardivement et discrètement dans la presse locale, la visite dans le sud Finistère du " ministre-candidat " de l'intérieur a quand même fait du centre-ville de Quimper une sorte de citadelle-encadrée par un impressionnant déploiement de policiers et CRS dans la matinée du vendredi 6 octobre. Le collectif "Droit d'asile" de Quimper ainsi que de nombreux citoyens, syndicalistes et associatifs avaient tenu à exprimer leur franche hostilité à la politique liberticide et discriminante du ministre de l'intérieur ainsi qu'aux nouvelles et récentes provocations médiatico-policières du candidat à la Présidence (l'un et l'autre incarnés dans le même personnage). Aussi et malgré les délais de mobilisation extrêmement réduits, ce sont une quarantaine de personnes de tous âges qui se sont rassemblées place de la mairie sous le vent et la pluie.

Une prise de parole du collectif " Droit d'asile " a rappelé publiquement les situations intolérables que connaissent entre autres les familles non régulières et les jeunes scolarisés en attente de parrai-nage. Puis l'ensemble du groupe c'est déplacé vers les Halles où le " *ministre-candidat*" était attendu aux alentours de 11 h 00 pour se heurter aux blocages policiers, interdisant tout accès aux rues pour les manifestants. Contraint de contourner l'obstacle, nombre d'entre nous ont pu parvenir au point d'attente par des rues latérales avec des banderoles dénonçant l'exclusion et les expulsions massives.

✓ Samedi 2 DECEMBRE : 14h30 Conférence au Cabaret "Le valuban" "De l'immigration bannie à l'immigration choisie : point sur la régression des droits de étrangers en France " animée par Catherine Teule Vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme - Paris-Journée présentée par la Ligue des Droits de l'Homme avec le soutien de BESF et du comité de soutien à Sadik et Rokta **SITE BREST EDUCATION SANS FRONTIERES :** <http://besf.free.fr/>

Semaine de mobilisation pour les sans papiers

Régis Thomas adhèrent Sud éducation 29

reste la plus évidente et pas la moins troublante.

qu au plan franco-français c'est avec Jean Marie Le Pen que la filiation instrumentalisée à leur profit la peur et l'intolérance diffuse. Reste Bush et des néo-conservateurs américains qui ont su produire et pes. Telle est bien sa ligne de conduite, en digne émule de Georges tout en contournant systématiquement et insidieusement ses princ-moment. Afficher opportunément son attachement à la République saires et endosser la posture avantageuse de l'homme fort du confrontation en usant de tous les moyens pour dénigrer ses adver-

celle du ministre - candidat : provoquer délibérément, tension et Sans exagération, l'évènement confirme bien l'orientation qui est à la mairie par un représentant du ministre de l'intérieur.

heure, avant qu'une délégation de manifestants ne soit ensuite reçue finalement relâché Patrick deux rues plus loin au bout d'une demi-dores à l'œuvre l'accusait "*d'outrage et rébellion à agent*". Ceux-ci on né de force et menotté dans le véhicule de police pendant que les pan-manifestants qui se sont interposés physiquement, il a été emme-longues minutes par plusieurs policiers, de façon assez musclée et

Mal leur en a pris car la police avait décidé de nettoyer toutes expressions visibles d'une résistance citoyenne : c'est sous ce pré-